

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME
D'ETUDE EN VUE DE REALISER L'ETUDE TECHNIQUE D'UN
OUVRAGE D'ART SUR LA RIVIERE BEDOU (COMMUNE FERRIER)**





Titre du Projet : Ouvrage sur la rivière Bedou

Maitre d’Ouvrage : Mairie de Ferrier

Partenaires d’Exécution : PNUD/MPCE

Durée de la mission : 60 jours

Localisation : 3eme section communale de la commune de Ferrier, département du Nord-est

I- CONTEXTE

Le développement territorial à l’échelle nationale, régionale et locale incombe à la responsabilité des autorités et structures nationales, régionales et locales existantes. La Constitution haïtienne de 1987 conçoit dans sa portée un État unitaire décentralisé, novateur, tourné vers la modernité sur les plans socioéconomique, politique et juridique. Et dans ce cas, pour répondre à ses obligations et aux besoins de ses citoyens et citoyennes, l’État doit se donner les moyens humains, matériels et financiers. C’est justement vers une quête de ces moyens, qu’en juillet de 1996, une loi fut votée au parlement haïtien pour collecter les fonds nécessaires au développement des entités locales. Ces fonds devaient être ensuite redistribués, par un processus de péréquation verticale, aux collectivités territoriales pour garantir leur autonomie administrative et financière dans une perspective de développement local. Il est établi, en complément des recettes internes, des droits internes nommés Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales, lequel sera plus tard complété par un autre texte pour devenir la « *Contribution aux Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (CFGDCT)* ».

Cependant vingt-quatre (24) ans après l’adoption de cet instrument légal, les Collectivités Territoriales connaissent les mêmes péripéties et peinent encore à satisfaire les besoins des populations locales. D’un autre côté, les exercices participatifs de planification ne se concrétisent pas sur les territoires, à travers des projets structurants. Les budgets communaux sont certes élaborés chaque année, mais les investissements pour faire développer les collectivités, à partir des priorités identifiées par les populations, y compris les plus vulnérables, ne sont pas encore au rendez-vous. A cela s’ajoute la frustration des administrés par rapport à l’absence de l’offre des services de qualité causé entre autres, par une incapacité de maîtrise d’ouvrage des municipalités.

En ce sens, depuis 2017, la coopération canadienne, à travers le Projet « Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial » (AGLDT) accompagne le Gouvernement d’Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d’aménagement du territoire. Mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l’OMRH avec l’appui du

PNUD, sur une période de cinq ans, ce projet se focalise sur le renforcement institutionnel. Il s'attache à soutenir le gouvernement haïtien dans sa démarche de mise en place à différents niveaux territoriaux des conditions nécessaires en termes de cadre légal, de coordination institutionnelle, de capacités humaines et organisationnelles et de pratiques participatives de planification et gestion du développement en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il apporte un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontalière. Dans un tel contexte, pour faciliter l'accès à des financements et appuyer l'investissement au niveau des communes, il a été décidé de créer un fonds de concours, baptisé « Fonds d'investissement pour le développement des Collectivités Territoriales ». A partir de ce fonds, les projets identifiés comme prioritaires par les mairies et la société civile, issu des PCD et/ou du panier de services standards dans les communes frontalières, seront financés pour appuyer le processus de développement dans ces communes frontalières. Ainsi le PNUD en partenariat avec le PMCE et la Mairie de Ferrier, souhaite recruter un bureau d'étude pour réaliser l'étude technique d'un ouvrage d'art sur la rivière Bedou dans la commune de Ferrier.

II- OBJECTIF DU PROJET

- Objectif général du projet

Doter le département du Nord 'Est plus précisément la commune de Ferrier d'un ouvrage de passage sur la rivière Bedou.

- Objectifs spécifiques :

- 1- Permettre la communication et l'échange entre la commune de Ferrier et ses zones avoisinantes.
- 2- Améliorer la situation socio-économique des populations concernées par la traversée de cette rivière même en période de crue.

III- DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- 3- Les présents TDRs sont élaborés en vue du recrutement d'un bureau d'étude chargé de l'étude de technique d'un ouvrage sur la rivière Bedou. La construction d'un ouvrage sur la rivière Bedou constitue l'une des priorités de la mairie de Ferrier qui dans la cadre de la mise en œuvre du projet AGLDT sollicite l'appui du MPCE pour la réalisation des travaux. A cet effet, il est impératif de conduire une étude technique pour pouvoir évaluer la faisabilité de l'action et conceptualiser la réalisation de l'action. Plus précisément, L'étude déterminera le type d'ouvrage à implanter ainsi que les ses dimensions afin d'assurer en toute sécurité le passage des gens tant à pied qu'en véhicules même en périodes de crue (la largeur du lit de la rivière au point de passage est d'environ 10m).

IV- MANDAT DE LA MISSION

Le bureau d'étude établira sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui seront données par le Maître d'œuvre.

Dans cette première phase du projet la mission consistera en une étude technique détaillée déterminant le type d'ouvrage à mettre en place sur la rivière Bedou. Elle comportera une étude descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques de l'ouvrages.

Elle comprendra:

- Un état des lieux dans le cadre de la construction de l'ouvrage à mettre en place ;
- Une note descriptive et justificative de la solution retenue ;
- Le type et les dimensions de l'ouvrages à mettre en place;
- Le relevé topographique de l'aire concernée;
- L'étude géotechnique relative à la construction de l'ouvrage réalisée par LNBTP
- Le type d'aménagement à faire concernant les berges pour le bon fonctionnement et la protection de l'ouvrage;
- Le dimensionnement des différents éléments de l'ouvrage, élaborations des plans d'exécution, les spécifications techniques, le devis et le cout estimatif du projet;
- Un Rapport sur les évaluations environnementales et sociales des infrastructures à réaliser dans le cadre de ces travaux ;
- Tout autre élément d'information utile à la constitution du dossier d'appel d'offre pour l'exécution de l'ouvrage ;

V- PRODUITS/LIVRABLES ATTENDUS

- 1- Un rapport préliminaire concernant le site (relevé topographiques, données hydrologiques et géotechniques) et proposition préliminaire relative à l'ouvrage retenu. Ce rapport présentera un état des lieux de la zone et la solution envisagée.
- 2- Un rapport technique de la conception et l'exécution de l'ouvrage à construire sur la rivière (Jeux de plans, devis et cout estimatifs, spécifications techniques pour les différents travaux). Ce rapport contiendra tout document nécessaire à la publication d'un appel d'offre pour les travaux d'exécution.

- 3- Un rapport faisant état des impacts sociaux et environnementaux de la construction de l'ouvrage et les mesures à appliquer pendant l'exécution des travaux en vue de la protection de l'environnement.

P.S Les documents doivent être remis en format électronique et en format dur. (Trois exemplaires en version papier format 11''x17''aux échelles convenables) et trois clés USB contenant les fichiers électroniques.

- **PROFIL DU BUREAU D'ETUDE**

La firme doit être un bureau d'études, reconnu, spécialisé dans les études de Génie Civil_ayant une bonne expérience dans le domaine des études d'infrastructures et d'ouvrages arts (7 ans minimum) avec 3 missions similaires.

Personnel requis :

Le personnel clé que le bureau d'étude doit mobiliser pour réaliser les prestations demandées comprendra les membres ayant les profils indiqués ci-après :

- 1- Un Ingénieur civil spécialisé en structure, ayant au moins dix (7) années d'expérience dans les domaines des constructions civiles et des expériences prouvées dans les calculs de structure et des ouvrages d'art avec 3 missions similaires
- 2- Un Ingénieur hydrologue ayant au moins une expérience de dix (7) ans dans le domaine la conception d'ouvrages d'art avec 3 missions similaires
- 3- Un ingénieur géologue ou géotechnicien ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine d'étude de sol avec 3 missions similaires
- 4- Un expert en environnement ayant 5 au moins ans ayant avec expertise dans le domaine d'étude d'impact environnemental avec 2 missions similaires

- 5- Un ingénieur hydraulique ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine de dimensionnement d'ouvrages avec 3 missions similaires.
- 6- Un topographe ayant au moins 7 ans dans le domaine de relevé topographique avec 3 missions similaires.

N.B La firme peut à son gré utiliser les services d'autres cadres techniques jugés utiles pour réaliser cette consultation.